

[Text]

tion du tri, l'amalgame des itinéraires ruraux, la réduction récente du réseau d'établissements de vente au détail, et la déréglementation de nombreux produits et services.

Nous avons lu des déclarations en faveur de la privatisation complète du service postal faites par le président de la Société canadienne des postes, M. Don Lander, et l'honorable Harvie Andre, ministre responsable. A cette étape du processus de rationalisation du service postal, et avant qu'il ne soit trop tard, le gouvernement canadien devrait évaluer, dans les moindres détails, si la Société se conforme à son mandat d'avoir comme première priorité, la prestation d'un service accessible et de haute qualité à tous les Canadiens. Plusieurs plaintes concernant l'accessibilité aux services postaux nous parviennent des personnes âgées, des handicapés, des petites entreprises, des organismes ruraux, des associations de consommateurs et autres.

Avant d'appliquer les recommandations de privatisation (les recommandations numéros 36, 37 et 38 faites par les conservateurs du Comité permanent de l'administration gouvernementale et de la consommation et des corporations dans son rapport d'avril 1990), il faudrait tenir compte de l'apport du public, de la population rurale et des organismes qui les représentent (ex.: une demande d'un moratoire et une étude d'impact dans le milieu rural, faite en septembre dernier par Solidarité rurale du Québec et à laquelle le gouvernement n'a pas répondu.).

Le mouvement Dignité rurale croit que le seul moyen permettant aux gens des régions rurales et des régions éloignées de ce pays de continuer de recevoir un service postal relativement équitable, à prix abordable, est que la Société canadienne des postes demeure un service public, exerçant un monopole sur la distribution du courrier.

Nous entrevoyons qu'une Société canadienne des postes privatisée, qui en tant qu'entreprise indépendante ne pourrait jamais justifier le maintien d'un privilège exclusif, serait peu incitée à fournir un service postal de qualité et abordable entre, par exemple, Burin à Terre-Neuve et Manyberries en Alberta.

Certains défenseurs de la privatisation totale du système postal suggèrent l'établissement d'une subvention visible pour le service des régions rurales et éloignées. D'autres proposent l'établissement d'un organisme de réglementations pour s'assurer que l'entreprise privée n'abandonne pas ceux qui vivent ailleurs que dans les centre urbains, et ne les pénalise pas financièrement.

Ces suggestions ne sont pas acceptables pour au moins trois raisons. Premièrement, une subvention visible est vulnérable aux attaques des politiques et des priorités changeantes des divers gouvernements. Deuxièmement, une subvention visible ou l'établissement et le maintien d'un organisme de réglementation seraient très coûteux. Troisièmement, le

[Traduction]

recent reduction in the network of retail outlets, and the deregulation of many products and services.

We have read statements in favour of the complete privatization of the postal service made by the President of the Canada Post Corporation, Mr. Don Lander, and the Honourable Harvie Andre, the minister responsible. At this stage in the process of postal service rationalization, and before it is too late, the Canadian government should thoroughly evaluate whether the Corporation is complying with its mandate to make the delivery of accessible and high quality service to all Canadians its highest priority. We have received many complaints concerning the accessibility of postal services from seniors, the handicapped, small businesses, rural organizations, consumer associations and others.

Before implementing privatization recommendations (recommendations 36, 37 and 38 made by the Conservative members of the Standing Committee on Consumer and Corporate Affairs and Government Operations in its April 1990 report), provision should be made for public input, from the rural population and the organizations representing them (e.g.: a demand for a moratorium and an impact study on rural communities, made last September by Solidarité rurale du Québec, to which the government has not replied).

The Rural Dignity movement believes that the only way to ensure that people in rural and outlying areas of this country continue to receive relatively fair and affordable postal service is for the Canada Post Corporation to remain a public service, with a monopoly on mail distribution.

We foresee that a privatized Canada Post Corporation, which as an independent business could never justify maintaining an exclusive privilege, would have little incentive to provide an affordable, quality postal service between, for example, Burin in Newfoundland and Manyberries in Alberta.

Some defenders of the total privatization of the postal system suggest establishing a visible subsidy for service to rural and outlying areas. Others propose creating a regulatory body to ensure that private business does not abandon those who live outside urban centres and does not penalize them financially.

These suggestions are unacceptable for at least three reasons. First, a visible subsidy is vulnerable to the shifting policies and priorities of successive governments. Second, a visible subsidy or the establishment and maintenance of a regulatory body would be very expensive. Third, the Government of Canada would have to bear this expense, having sold the Canada Post